



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 3 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi trois décembre, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 29 novembre 2018.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Gaëlle THOUVENIN, Eric VILLETTE, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Christine BRUNET, Jean-François DUPONT, Sébastien GALLET, Bernard MARCELE, Christelle LECOMTE, Véronique BAUDRY, Stéphane GABUCCI, Sylvain BIRONNEAU.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Claire GUENVER à M. Vincent COPPOLANI.

Absents : M. Jean-Claude MATHE, Mme Sophie HACQUARD.

Monsieur Bernard MARCELE a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h35**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	16
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	1
Nombre de conseillers municipaux votants	17

PRÉAMBULE

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

- **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL**

Constatant qu'aucune remarque sur le procès-verbal de la séance de Conseil municipal 24 septembre 2018 n'a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ledit procès-verbal.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

INTERCOMMUNALITE

I – NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 et L. 5211-6-2,

Vu la sollicitation du Préfet de Charente-Maritime en date du 30 octobre 2018 enjoignant les communes membres de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle à se prononcer sur une nouvelle composition du Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS** :

- **DECIDE** d'un accord local fixant à 82 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté avec la répartition ci-dessous,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CDA LA ROCHELLE				
REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - REVISION DE L'ACCORD LOCAL				
COMMUNE	Population municipale identifiée au + récent décret (01/01/2018)	Situation actuelle	Nb de sièges	
			Répartition proportionnelle de droit commun (L5211-6-1 CGCT)	Accord local à 82 sièges
La Rochelle	75 404	33	32	33
Aytré	8 763	4	3	4
Périgny	8 130	3	3	4
Lagord	7 153	3	3	3
Châtelailon-Plage	5 999	3	2	3
Puilboreau	5 933	3	2	3
Nieul-sur-Mer	5 774	3	2	3
Dompierre-sur-Mer	5 340	3	2	3
Saint-Xandre	4 589	2	1	2
Sainte-Soulle	4 236	2	1	2
Angoulins	3 878	2	1	2
La Jarrie	3 206	2	1	2
Marsilly	2 961	2	1	2
L' Houmeau	2 830	1	1	2
La Jarne	2 445	1	1	1
Saint-Rogatien	2 197	1	1	1
Vérines	2 189	1	1	1
Saint-Médard-d'Aunis	2 179	1	1	1
Salles-sur-Mer	2 092	1	1	1
Esnandes	2 059	1	1	1
Thairé	1 650	1	1	1
Yves	1 480	1	1	1
Saint-Christophe	1 370	1	1	1
Clavette	1 333	1	1	1
Croix-Chapeau	1 234	1	1	1
Saint-Vivien	1 226	1	1	1
Bourgneuf	1 157	1	1	1
Montroy	868	1	1	1
	167 675	80	69	82
siège de droit non modifiable		variation vis-à-vis de la situation actuelle		

II - RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

III - RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES POUR L'ANNEE 2017

IV – RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR L'ANNEE 2017

Conformément aux articles L.5211-39 et D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente en séance publique de Conseil municipal

- le rapport d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- le rapport sur la qualité et le prix du service public d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour l'année 2017,

- le rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour l'année 2017.

Les rapports sont également téléchargeables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle :

- le rapport d'activités de la CdA : <https://www.agglo-larochelle.fr/action-publique/activites-budget?article=le-rapport-d-activites-de-l-agglo>
- le rapport sur la qualité et le prix du service public d'assainissement : <https://www.agglo-larochelle.fr/vie-pratique/eaux-usees?article=qualite-des-eaux-rejetees>
- le rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : <https://www.agglo-larochelle.fr/vie-pratique/tri-collecte-dechets>

Ces points ne font pas l'objet de délibérations.

V – COMPETENCE GEMAPI – CONVENTION-CADRE RELATIVE AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) – AVENANT DE PROLONGATION

Vu le projet d'avenant de prolongation à la convention-cadre,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **DECIDE** d'accorder, par avenant, une prolongation de la convention-cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations jusqu'au 31 décembre 2022, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion.

SYNDICAT DES EAUX – RAPPORT ANNUEL

VI – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES POUR L'ANNEE 2016

Conformément à l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente en séance publique de Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, compétence déléguée au Syndicat des eaux de Charente Maritime, rapport téléchargeable sur le site internet du Syndicat : http://www.sde17.fr/contenu/telechargement_rapports.php4

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

FINANCES

VII – DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu le projet de Décision Modificative n°3 au Budget 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

ADOpte la Décision Modificative n°3 au Budget 2018 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
012	6218	Autre personnel extérieur	400,00 €	73	73111	Taxes foncières et d'habitation	6 586,00 €
012	6336	Cotisations au cnfpt	3 300,00 €	73	7381	Taxe addit. Aux droits de mutation	15 000,00 €
012	6411	Personnel titulaire	5 000,00 €				
012	6413	Personnel non titulaire	9 600,00 €				
012	64168	Autres emplois d'insertion	-5 050,00 €				
012	6451	Cotisations URSSAF	1 000,00 €	76	7688	Autres	48,87 €
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	150,00 €				
012	6456	Versement au FNC du supplément familial	2 600,00 €				
012	6478	Autres charges sociales diverses	10 904,20 €				
012	6488	Autres charges	-10 904,20 €				
65	6531	Indemnités	-1 000,00 €				
65	6534	Cotisation de sécurité sociale	-1 000,00 €				
023		Virement à la section d'investissement	48,87 €				
014	739223	Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)	6 586,00 €				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			21 634,87 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			21 634,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
16	1641	Emprunt SDEER	48,86 €	021		Virement de la section de fonctionnement	48,87 €
16	168758	Autres groupements	0,01 €				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			48,87 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			48,87 €

VIII – TARIFS COMMUNAUX 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

- DECIDE de fixer les tarifs communaux pour 2019 comme suit :

PETITE SALLE MELUSINE	2018		2019	
	seule	en + de la grande salle	seule	en + de la grande salle
EXTERIEURS Mariage, anniv, baby sitting...				
Une journée	238	132	243	135
Journée supplémentaire	132	106	135	108
JARNAIS Mariage, anniv, baby sitting...				
Une journée	152	76	155	78
Journée supplémentaire	76	76	78	78
ASSOCIATIONS JARNAISES				
Assemblée Générale	GRATUIT		GRATUIT	
DEPOT DE GARANTIE	305		305	

DROITS DE PLACE	2018	2019
Occasionnel	61	62
Hebdomadaire	-	-
EXTERIEURS		
Annuel si utilisation hebdomadaire	364	372
JARNAIS		
Annuel si utilisation hebdomadaire	121	124

REPRODUCTION	2018	2019
Format A4 sur papier 80 gr	0,15	0,15
Format A3 sur papier 80 gr	0,30	0,30
Fax	1,00	1,00

CIMETIERE COMMUNAL	2018	2019
CONCESSION		
Concession 15 ans	425	434
Concession 30 ans	769	786
COLOMBARIUM		
Location d'une case pour 10 ans	304	311
Location d'une case pour 15 ans	425	434
Location d'une case pour 20 ans	536	548
Location d'une case pour 30 ans	769	786
Location d'une case pour 50 ans	-	-
CAVE URNE		
15 ans	213	218
30 ans	385	393
DISPERSION DES CENDRES	20	40

GRANDE SALLE MELUSINE	2018	2019
EXTERIEURS Mariage, anniv...		
Une journée	546	558
Journée supplémentaire	218	223
Lotos, tournois, belote		
Une journée	820	838
Journée supplémentaire	371	379
Sans entrée payante AG sauf VSD	314	321
JARNAIS Mariage, anniv etc....		
Une journée	324	331
Journée supplémentaire	128	131
ASSOCIATIONS JARNAISES Lotos, tournois, belote		
Une journée	87	89
Journée supplémentaire	34	35
Charges	36	37
Chauffage par jour	19	19
DEPOT DE GARANTIE		
	500	500

- **DECIDE** de fixer un tarif pour les enfants du personnel communal non jarnais qui fréquenteraient le centre de loisirs au tarif des Jarnais (en fonction des quotients familiaux).
- **DIT** que les tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2019.

IX - BAIL A FERME – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM 37-2018 DU 9 JUILLET 2018

Vu le projet de bail à ferme,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **DECIDE** que le bail à ferme sera conclu avec Monsieur Pierre BOUTEILLER pour une durée de 12 ans,
- **FIXE** le montant du fermage à 200 €/ha desquels sont déduits 100 €/ha en contrepartie de la taille et l'entretien des haies et des arbres fruitiers, d'actions pédagogiques pour les élèves de la commune, de conseils aux maraîchers amateurs des jardins communaux,
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail à ferme, dont un exemplaire est joint à la présente délibération, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

X - BAIL DE LOCATION – REZ-DE-CHAUSSEE 100 RUE NATIONALE – PROFESSION LIBERALE

Vu le projet de bail de location,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **DECIDE** de mettre à disposition de deux géomètres-experts, Messieurs Denis MOUNITZ et Vincent LEGLISE, le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 100 rue Nationale,
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail de location, dont un exemplaire est joint à la présente délibération, pour une durée de six ans à partir du 1^{er} janvier 2019, pour un loyer mensuel de 750 euros, ainsi que tout document y afférent.

XI - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE BRIGADE VERTE DE L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION EN CHARENTE MARITIME POUR L'ANNEE 2019

Vu le projet de convention de mise à disposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une Brigade Verte par l'Association d'Insertion en Charente Maritime A17 pour l'année 2019, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **DECIDE** d'allouer un budget de 67 000 euros pour 40 semaines d'intervention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

XII - CONVENTION DE REMBOURSEMENT AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC REALISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2016

- TRAVAUX NEUFS GRANDE RUE DE CHASSAGNE
- TRAVAUX NEUFS RUE DE CASSE FEVE
- MISE EN PLACE DE PLOTS LED GIRATOIRE RD939 / RD 111

Vu la convention de remboursement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention de financement des travaux sur le réseau d'éclairage public Grande Rue de Chassagné, rue de Casse Fève et sur le giratoire RD 939/RD 111, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **DIT** que la part communale sera remboursée en cinq annuités 3 3321,75 euros, sans intérêt ni frais, la première annuité intervenant le 2 mai 2019, la dernière le 2 mai 2023,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XIII – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

FIXE le montant de la Redevance pour l'Occupation du Domaine Public et de la Redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz naturel pour l'année 2018 au montant plafond de 551 euros.

PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE

XIV - CONVENTION D'AGREMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES-VACANCES (ANCV)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'éligibilité de la commune au dispositif auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, visant à permettre aux familles l'utilisation de ce mode de règlement pour les activités de leurs enfants dans les accueils de loisirs municipaux,
- **ACCEPTÉ** de régler les frais de gestion prélevés à hauteur de 1 % de la valeur libératoire,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'agrément correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XV - CONVENTION 2015-2018 RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL LA JARNE/ANGOULINS/THAIRE/SAINT-VIVIEN – AVENANT DE PROLONGATION

Vu le projet d'avenant de prolongation de la convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** la convention relative au fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels intercommunal de La Jarne, Angoulins, Thairé et Saint-Vivien du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention
- **DIT** que la commune de La Jarne est chargée de la gestion administrative du Relais d'Assistants Maternels intercommunal de La Jarne, Angoulins, Thairé et Saint-Vivien.

XVI - CONVENTION 2019 DE MISE A DISPOSITION DE L'ANIMATRICE DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL AUPRES DES COMMUNES D'ANGOULINS, THAIRE ET SAINT-VIVIEN

Vu le projet de convention de mise à disposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de l'animatrice du RAM auprès des communes d'Angoulins, Thairé et Saint-Vivien pour l'année 2019, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XVII - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE MARITIME ET LES COMMUNES D'ANGOULINS, CHATELAILLON, LA JARNE, SALLES SUR MER, SAINT-VIVIEN, THAIRE ET YVES DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2022

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale de service aux familles avec la Caisse d'Allocations Familiales, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XVIII - INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le **Projet Educatif Territorial/Plan** mercredi présenté par la commune de La Jarne a été validé par la commission départementale ad hoc le 20 novembre 2018, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2020-2021.
- Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 9 juillet 2018, le Conseil municipal a approuvé les modalités de mise à disposition d'un minibus par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et rapporte que le véhicule nécessitant de nombreuses réparations coûteuses pour être remis en état de rouler est rendu malheureusement indisponible.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que les données du **Plan Communal de Sauvegarde de La Jarne**, adopté par délibération en date du 27 janvier 2016, ont été actualisées et que la version actualisée sera transmise à la préfecture.
- Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 5 juin 2018, le Conseil municipal l'a autorisé à signer le contrat d'accompagnement à la **protection des données personnelles** proposé par Soluris. Monsieur le Maire informe que trois ateliers de sensibilisation/formation ont déjà eu lieu sur les fondamentaux du RGPD, les registres à tenir et la place de la gouvernance.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, en application de la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016, la commission administrative des listes électorales sera supprimée au 31 décembre 2018 et remplacée par une **commission de contrôle**.
Monsieur le Maire précise que la nouvelle commission de contrôle doit être composée, dans les communes de plus de 1 000 habitants, de conseillers municipaux (hors adjoints ou délégués), trois appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, deux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau. Au vu du tableau du Conseil municipal, les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle de La Jarne sont Claire GUENVER, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Christelle LECOMTE et Véronique BAUDRY.
- Monsieur le Maire rapporte au Conseil municipal que, par délibération du 18 octobre 2018, le Conseil communautaire a **supprimé la taxe d'aménagement majorée à 14 %** instituée par délibération communautaire du 25 octobre 2012 dans le cadre d'un projet de création de pôle touristique à Pique Fesse et qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, le taux applicable sur le secteur sera le taux général applicable sur l'ensemble du territoire communautaire, soit de 5 % (taux fixé par délibération communautaire du 17 novembre 2011).
- Monsieur le Maire rend compte des ajustements opérés dans les services en matière de **personnel municipal** :
 - La commune de La Jarne accueille une jeune volontaire en service civique du 3 novembre 2018 au 3 août 2019 au sein du service Enfance-Jeunesse ;
 - Un recrutement est en cours pour remplacer une animatrice en congés de maternité ;
 - Une ATSEM et un agent des services techniques en arrêt longue maladie donnent lieu à deux contrats de remplacement ;
 - Après une année de stage, une cuisinière est titularisée à compter du 1^{er} décembre 2018.
- Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que la **cérémonie des vœux de La Jarne** se déroulera mercredi 16 janvier 2019 à 19 heures à la salle Mélusine.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le 3^{ème} « **Forum des conseillers municipaux** » sur le **PLUi** aura lieu lundi 14 janvier 2019 à 18h30 au Forum des Pertuis à La Rochelle.

La séance est levée à **23 heures 10**.

A La Jarne, le 3 décembre 2018,

Le Maire,

 Vincent COPPOLANI

Les délibérations du Conseil municipal du 3 décembre 2018 sont disponibles pour une consultation à la mairie.